

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 80-286 du 7 octobre 1980

portant création d'une commission
d'enquête du Comité Central du PRPB
chargée d'étudier la situation qui
prévaut à la Direction Générale de
la S.B.E.E.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulga-
tion de la Loi Fondamentale de la République Populaire du
Bénin,

VU le décret N°80-39 du 12 Février 1980 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Il est créé une commission d'enquête du Comité
Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin chargée
d'étudier la situation qui prévaut à la Direction Générale de
la Société Béninoise d'Electricité et d'Eau (S.B.E.E.).

ARTICLE 2 - La commission est composée comme suit :

- Président : Camarade MOROU BEN AKYBOUH, Membre du Bureau
Directeur du C.D.R. National,
- Membres : Camarades - AGOSSOU Edmond, Membre du Secrétariat
Exécutif du C.D.R. National,
 - GAYON René, Premier Responsable du
Comité de Défense de la Révolution de
la Province de l'Ouémé,
 - GBETIE Théodore, Premier Responsable
du Comité de Défense de la Révolution
du District Urbain de PORTO-NOVO I et
 - MONTCHO Innocent, Premier Responsable
du Comité de Défense de la Révolution
de la Province de l'Atlantique.

ARTICLE 3 - La commission doit déposer les conclusions de ses
investigations au Chef de l'Etat le 30 Octobre 1980 au plus
tard.

.../...

ARTICLE 4 - Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 7 octobre 1980

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 8 - SA/CC de PRPB 6 - SGG 4 - Président
et Membres de la commission 10 - CDR National 1.